

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 10 octobre s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents M. Romain CAMUSET - Mme Carole BREDECHE-M.Jeremy ELLEVIN, M.Damien HURE,

Absent (es) excusé (es) : Mme Florence BRAUX, Mme Isabelle BOUDVILLAIN, pouvoir à Marc SCHALLER

Absent : M.David GRAILLOT

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : M.Damien HURE

Ordre du jour :

1. *Approbation PV du 20.06.2023*
2. *Travaux accessibilité*
3. *Délibération Domanys*
4. *Delegues 3cvt et commissions*
5. *Délibération signature devis*
6. *Affaires diverses*

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 20.06.2023

Le compte rendu du 20 juin dernier est approuvé à l'unanimité

2ème point de l'ordre du jour : Travaux accessibilité

Suite à la réunion d'ouverture des plis et à l'analyse des offres du maître d'œuvre, Didier GALLARD, arrivée en mairie ce 17 octobre, Le Maire procède à la lecture du rapport.

Il est ensuite demandé au conseil municipal de valider les entreprises retenues par lot :

LOT	ENTREPRISE
1-Démolitions, Réseaux	MARQUIS
2- Menuiseries ext, Serrurerie, Mettalerie	VARENNES MENUISERIES
3-Cloisons, Doublages, Plafonds	ROUSSEAU
4- Menuiseries intérieures bois	VERENNES MENUISERIES
5-Revetements des sols, Faiences	LAPIED CARRELAGE
6-Peinture	DELAGNEAU
7-Electricité	LAURIN
8-Plomberie, Sanitaire, ECS, VMC	LR CONFORT

Les entreprises pouvaient déposer leurs offres du 05/09/2023 au 10/10/2023 via la plateforme Arnia. Un avis dans l'Yonne Républicaine est paru également le 05/09/2023.

Le coût total prévu de ces travaux est de **112740.88 euros HT**.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte que les travaux soient réalisés par ces entreprises désignées ci-dessus et autorise M.GALLARD, architecte en charge du dossier, à rédiger les ordres de services pour ces dernières.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte que les travaux soient réalisés par ces entreprises et autorise M.GALLARD, architecte en charge du dossier, à rédiger les ordres de services pour ces dernières.

Pour ce même dossier, la demande de subvention auprès de la préfecture (DETR) a été faite. Une demande, auprès du département a également été déposée, courant de l'été dernier.

Des devis sont également présentés pour estimer le coût de l'aménagement extérieur de la mairie.

Plantations : Devis AVENIR PAYSAGE

Terrassement, Enrobé, Dallage : Devis BOUJEAT /GCTP

Ce point fait l'objet de la délibération 2023_19_10_01

3ème point de l'ordre du jour : Délibération DOMANYS

DOMANYS propriétaire du logement 36 rue de Vaucharmes à Préhy, souhaite vendre ce bien 39000 euros. Le code de la construction et de l'habitation impose pour chaque vente, l'obtention de l'avis du Maire ainsi que d'une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition de DOMANYS et autorise la vente au prix de 39000€.

Ce point fait l'objet de la délibération 2023_19_10_02

4ème point de l'ordre du jour : Délégués 3CVT et commissions communales

Il est nécessaire de procéder à une mise à jour des commissions communales et du suppléant représentant Préhy à la 3CVT. Suite à la démission de Frédéric GUEGUEN, Isabelle BOUDVILLAIN, adjointe, devient suppléante à la 3CVT

5ème point de l'ordre du jour : Délibération Signature Devis

Pour faciliter la gestion administrative de la commune, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer, sans délibération du conseil municipal, avec accord préalable de l'adjoint, les devis inférieurs à 10 000 euros HT.

Le conseil accepte à l'unanimité, et autorise le Maire à signer tous les devis inférieurs à 10 000 euros HT.

Ce point fait l'objet de la délibération 2023_19_10_03

6ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Le déploiement de la fibre est en cours, par secteur,
- La stérilisation des chats, question soulevée par une habitante de la commune, est à l'étude.
- Une demande a été faite auprès de l'agence technique départementale pour la réfection du fossé à l'arrivée sur Préhy (RD2)

Le maire
Marc SCHALLER



Le secrétaire de séance
Damien HURE